

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 4 mai 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2009-
MAI LE 4

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	6- vacant

Absent : 5- Isabelle Roberge

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-05-3382

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Droit de passage – Sylvain Bergeron.
2. Demande de soumission pour uniformisé la toilette dans le parc.
3. Patrimoine.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 6 avril 2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

09-05-3383 Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

09-05-3384 Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

05-04-09	Union des municipalités du Qc	Communiqué – Programme Rénovation
30-03-09	Sûreté municipale	Chaîne Sécurité
06-04-09	SDE	Communiqué de Presse – Sincères condoléances
30-03-09	Adstock	Information
03-04-09	Le directeur générale des Élections du Québec	Information
09-04-09	Ministère des transports	Panneaux site d'enfouissement enlevés
09-04-09	SDE	Communiqué de Presse – Vélosphère
09-04-09	MRC des Appalaches	Communiqué de Presse- Prix du patrimoine
09-04-09	Cartovision Inc.	Offre de service
07-04-09	SDE	Mise à jour du répertoire des salles de réception et de réunion
01-04-09	Commission Scolaire des Appalaches	Plan triennal
21-04-09	Union des municipalités du Qc	Jour de la Terre

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTE

1) Liste des comptes

09-05-3385 Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 88,979.39 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT FINANCIER 2008

A) Dépôt

Je, soussignée, Madame Cynthia Gagné, directrice générale, atteste que le rapport financier de la Municipalité de Beaulac-Garthby pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, exigé en vertu du code municipal, a été préparé conformément à la loi et déposé au conseil le 4 mai 2009.

Cynthia Gagné, directrice générale

B) Présentation du rapport financier 2008

M. Jean-Guy Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton, présente le rapport financier 2008 à 9h30 et répond aux questions.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

09-04-3386

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que, selon l'article 966 du code municipal, la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton, située au 257, rue Notre-Dame Sud, Thetford Mines soit nommée pour la vérification des livres de la Municipalité de Beaulac-Garthby pour l'année 2009. Le montant de cette dépense est de 8 000.00 \$ plus les taxes.

Que le maire, monsieur Jean Binette ainsi que la directrice générale madame Cynthia Gagné, soient autorisés à signer le chèque pour cette dépense.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION D'EFFECTUER LE 1^{er} VERSEMENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-05-3387

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le 1^{er} versement à la sécurité publique au montant de 56 000.00 \$. Que le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, soient autorisés à signer le chèque.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

SOUPER DES MAIRES

09-05-3388

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire et les conseillers à assister au souper des Maires qui aura lieu le vendredi 5 juin 2009 à 18 heures 30, à Saint-Jacques-le-Majeur.

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné et le maire, monsieur Jean Binette soient autorisés à signer le chèque pour le souper, au montant de 25.00 \$ par personne. Le chèque sera au montant de 175.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

VACANCES DES EMPLOYÉS

09-05-3389

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que les vacances des employés soient établies comme suit :

Employé	Date
Cynthia Gagné	Du 19 juillet 2009 au 25 juillet 2009 Du 26 juillet 2009 au 1 août 2009 Du 2 août 2009 au 8 août 2009 Reste 1 semaine à cédule
Francine Rochon	Du 12 Juillet 2009 au 18 juillet 2009 Du 23 août 2009 au 29 août 2009 Du 30 août 2009 au 5 septembre 2009
Nathalie Grondin	Du 2 août 2009 au 8 août 2009 Du 9 août 2009 au 15 août 2009
Jean-Marc Goulet	Du 2 août 2009 au 8 août 2009 Du 14 mars 2010 au 20 mars 2010 Du 21 mars 2010 au 27 mars 2010 Du 4 avril 2010 au 10 avril 2010 Du 11 avril 2010 au 17 avril 2010
Alain Beaudoin	Du 19 juillet 2009 au 25 juillet 2009 Du 26 juillet 2009 au 1 août 2009 Du 18 octobre 2009 au 24 octobre 2009
Mario Chrétien	25 septembre 2009 Du 27 septembre 2009 au 3 octobre 2009 5 octobre 2009

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

SÉMINAIRE 2008 - INFOTECH

09-05-3390

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné et la directrice adjointe, madame Francine Rochon à assister au séminaire 2009 d'Infotech le 10 juin 2009 à Sherbrooke.

Le montant de cette dépense est de 100.00 \$.

Que le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné soient autorisés à payer les frais de déplacement suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT ACCORDÉE AUX POMPIERS VOLONTAIRES.

09-05-3391

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le paiement de la prime d'encouragement 2009 au montant de 1,000.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT D'ALLOCATIONS

09-05-3392

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les allocations suivantes :

Yvan Côté	- Chef adjoint incendie	600.00 \$
Cynthia Gagné	- Coordinatrice des mesures urgences	600.00 \$
Francine Rochon	- Coordinatrice adjointe des mesures urgences	600.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

09-05-3393

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer les transferts de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Surplus non-Affecter	LOISIR- ACHAT DIVERS	6 000.00 \$

Adopté majoritairement
Le maire ayant voter en faveur de la résolution.

Pour : Loïc Lenoir
Luc Ladry
Jean Binette

Contre : Jean-Claude Brochu
Roger Rivard

RESTAURANT - ENLEVER ET INSTALLER LA HOTTE .

09-05-3394

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Ferblanterie Éric Perreault pour enlever la hotte achetée de madame Audrey Bolduc et l'installer dans le restaurant.

Le montant de cette dépense est de maximum 3 500.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RESTAURANT – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE FINITION INTÉRIEURE.

09-05-3395

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accorde un budget supplémentaire pour la finition intérieure du restaurant.

Le montant de cette dépense est de 2 500.00 \$

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES EMPLOYÉS – CONCERNANT L'ANCIENNETÉ

09-05-3396

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby modifie la politique des employés concernant l'ancienneté tel que suit;

ANCIENNETÉ

L'ancienneté sera calculée d'après les années de service continu accumulées à partir de la date d'embauche par résolution du conseil.

1. Un (e) employé (e) perd son ancienneté et son emploi est terminé: suite à un départ volontaire ou à un congédiement justifié .
2. L'ancienneté d'un (e) employé (e) sera maintenue mais ne s'accumulera pas : pendant une absence autorisée, un congé sans solde pour formation et autres causes autorisées et approuvées par le conseil pour une période excédent six mois.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À KALLIGRAPHART POUR LA FABRICATION D'UNE ENSEIGNE POUR LE PROGRAMME DE REVITALISATION

09-05-3397

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Kalligraphart pour la fabrication d'une enseigne pour le programme de revitalisation.

➤ Enseigne 48" X 96" **375.00 \$**

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À KALLIGRAPHART POUR LA FABRICATION D'UNE ENSEIGNE POUR L'AIRE DE REPOS

09-05-3398

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Kalligraphart pour la fabrication d'une enseigne pour l'air de repos.

➤ Enseigne **120.00 \$**

Adopté majoritairement
Le maire ayant voté en faveur de la résolution.

Pour :	Jean-Claude Brochu	Contre :	Roger Rivard
	Luc Ladry		Loïc Lenoir
	Jean Binette		

MANDAT À KALLIGRAPHART POUR LA FABRICATION D'ÉTIQUETTE POUR LA DESCENTE DE BATEAU – PASSE SAISONNIÈRE

09-05-3399

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Kalligraphart pour la fabrication d'étiquette pour la descente de bateau, passe saisonnière.

- 50 Étiquettes **2.70 \$/chaque**

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**MANDAT À KALLIGRAPHART POUR LA FABRICATION D'UNE ENSEIGNE
POUR LA DESCENTE DE BATEAU**

09-05-3400 Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Kalligraphart pour la fabrication d'une enseigne pour la descente de bateau.

- Enseigne **128.00 \$**

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – FORAGE PUIITS

09-05-3401 Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la soumission de Les Forages Nelson Gagné pour la réalisations de la recherche en eau souterraine. L'objectif de cette recherche en eau souterraine envisagée est de procéder à l'identification d'une nouvelle source d'eau souterraine.

- Les Forages Nelson Gagné **25 103.40 \$**

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PLAN DE MESURES D'URGENCE – ENTENTE

ATTENDU QUE le 2 mars 2009 la Municipalité de Beaulac-Garthby, en adoptant la résolution no. 09-03-3319, formait une organisation de sécurité civile;

ATTENDU QUE le 2 mars 2009, en adoptant la résolution 09-03-3319 la municipalité adoptait son plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le maintien d'une bonne qualité de vie sur le territoire de la municipalité, en cas de situation d'urgence, de sinistre majeur requiert une intervention organisée et concertée;

ATTENDU QUE la capacité des services municipaux de faire face à un sinistre est liée à leurs propres ressources et à celles auxquelles ils peuvent avoir accès;

EN CONSÉQUENCE,

09-05-3402 Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer les ententes avec les fournisseurs de ressources d'urgence sur l'accès à ces ressources en cas de situation d'urgence, de sinistre ou de sinistre majeur.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA HALTE ROUTIÈRE.

09-05-3403

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, Monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer le contrat d'entretien de la halte routière pour une période de trois ans.

Le montant annuel alloué à l'entretien de la halte routière est de 9,887.00 \$. L'ouverture de la halte routière est du 15 mai au 15 octobre de chaque année.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADHÉSION AU JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE CANTONNIER

09-05-3404

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby adhère au journal communautaire le Cantonnier pour l'année 2009. Le montant de cette dépense est de 25.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO.08-04-3036 – CONCERNANT LA PROMESSE D'ACHAT – TERRAIN DE LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU QUÉBEC CENTRAL

09-05-3405

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no. 08-04-3036 concernant la promesse d'achat du terrain de la Compagnie de Chemin de Fer du Québec Centrale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PROMESSE D'ACHAT - TERRAIN DE LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU QUÉBEC CENTRAL.

ATTENDU QUE le 5 octobre 2007 il y a eu une transaction entre la Compagnie de Transport du Québec Central et le ministère des Transports du Québec dans laquelle la compagnie Québec Central a vendu certains actifs.

ATTENDU QUE les actifs vendus sont l'emprise de Vallée Jonction à Sherbrooke, d'une largeur de 30 mètres.

ATTENDU QUE tous les terrains qui ne sont pas à l'intérieur du 30 mètres de largeur sont restés la propriété de la Compagnie de Transport du Québec Central.

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Giguère nous a offert le terrain situé dans notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

09-05-3406

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse une promesse d'achat à monsieur Jean-Marc Giguère pour acheter un terrain d'environ 26 118 pieds carrés, de la Compagnie de Transport du Québec Central, situé entre la Rue St-François et le Parc Bellerive.

- Le prix de vente est de 55 620.00 \$.
- Un montant de 1 000.00 \$ a été versé à monsieur Jean-Marc Giguère.
- Un montant de 3 000.00 \$ exigible à la signature du contrat.
- Le solde de 51 620.00 \$ financé par la Compagnie de Transport du Québec Central.
- Période de 5 ans.
- La municipalité peut rembourser le solde du montant financé à n'importe quel moment.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

GÉRANCE DE LA DESCENTE DE BATEAU

09-05-3407

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby mandate monsieur Gaston Gauthier et madame Nathalie Breton pour faire la gérance de la descente de bateau. Selon les conditions énumérés ;

- ❖ Date : du 15 mai au 15 septembre
- ❖ Heures : de 7h00 à 19h00
- ❖ Prix : 6 000.00 \$/ pour la saison
- ❖ Durée; 5 ans
- ❖ Conditionnel à la décision du conseil de maintenir leur orientation de garder la descente de bateau payante.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Visite des dossiers (permis).
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Inventaire installations septiques.
6. Dossier manganèse.
7. Passer la niveleuse.
8. Travaux entretien des chemins :
 - Gravier de place en place.
 - Rechargement chemin tolérance.
 - Reprofiler certains chemins.
9. Installer Brise-lame.

10. Installer les quais pour marina.
11. Réparer la feuille de soffite au centre des loisirs.
12. Vérifier l'infiltration d'eau au centre des loisirs.
13. Installer l'enseigne (Aire de repos)

09-05-3408

Il est proposé par : Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de mai 2009 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1 – DROIT DE PASSAGE – SYLVAIN BERGERON

09-05-3409

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné à signer l'entente concernant un droit de passage pour la recherche en eau potable.

Suite aux ententes prises entre les parties, la municipalité s'engage à payer 40.00\$ de l'arbre couper de 4" et plus de D-H-P à monsieur Sylvain Bergeron.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2 – DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNIFORMISÉ LA TOILETTE DANS LE PARC BELLERIVE

09-05-3410

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumission pour uniformisé la toilette dans le Parc Bellerive avec les autres bâtiments existants.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3 – PATRIMOINE

Monsieur Luc Ladry explique divers points d'intérêts suite au forum sur la diversification.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-05-3411

Il est proposé par : Jean Binette

Que l'assemblée soit levée à 9 heures 59 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice Générale

Jean Binette, Maire